

Sommaire :

MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES (*)	
ACTIVITÉS DE FITNESS DANS L'EAU	
ACTIVITÉS DE LA FORME	
ACTIVITÉS DE RANDONNÉE PÉDESTRE SANS TECHNIQUE D'ENCORDEMENT	
ACTIVITÉS DE RANDONNÉE PÉDESTRE AVEC TECHNIQUE D'ENCORDEMENT	
ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES ADAPTÉES	
AÏKIDO, AÏKIBUDO	
ARTS MARTIAUX MIXTES	
ATHLÉTISME	
AVIRON	
BADMINTON	
BASE BALL-SOFTBALL-CRICKET	
BASKET-BALL	
BOXE	
CANOË-KAYAK	
CANYONISME	
CERF-VOLANT	
CHAR A VOILE	
COURSE D'ORIENTATION	
CYCLISME	
ÉQUITATION	
ESCALADE	
ESCRIME	
FOOTBALL	
FOOTBALL AMÉRICAIN-FLAG	
GLISSE AÉROTRACTÉE	
GOLF	
GRIMPE D'ARBRES	
GYMNASTIQUE	
HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME	
HANDBALL	
HANDISPORT	
HOCKEY	
JUDO-JUJITSU	
KARATÉ	
KENDO	
LONGE-CÔTE	
LUTTE	

MOTOCYCLISME.....
MOTONAUTISME.....
NATATION.....
PARACHUTISME.....
PARACHUTISME ASCENSIONNEL NAUTIQUE.....
PÊCHE.....
PELOTE BASQUE.....
PENTATHLON MODERNE.....
PÉTANQUE.....
PLANEUR ULTRA LÉGER MOTORISÉ.....
PLONGÉE SUBAQUATIQUE.....
RANDONNÉE AQUATIQUE.....
ROLLER-SKATING.....
RUGBY à XIII.....
RUGBY.....
SAVATE, BOXE FRANCAISE.....
SKATEBOARD.....
SKI NAUTIQUE.....
SPÉLÉOLOGIE.....
SPORT AUTOMOBILE.....
SPORTS BOULES.....
SPORTS DE CONTACT.....
SQUASH.....
STAND UP PADDLE.....
SURF.....
TAEKWONDO.....
TENNIS.....
TENNIS DE TABLE.....
TIR A L'ARC.....
TIR SPORTIF.....
TRIATHLON.....
VA'A.....
VOILE.....
VOILE (au-delà de 200 milles nautiques d'un abri).....
VOL A MOTEUR.....
VOL A VOILE.....
VOL EN SOUFFLERIE.....
VOLLEY-BALL.....
WUSHU.....

MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES (*)

activités concernées avec mention « y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " dans la limite de leurs conditions d'exercice »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
DEUG "sciences et techniques des activités physiques et sportives".	5	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
DEUST " animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles ".	5	Animation par la découverte des activités physiques, sportives ou culturelles et par l'initiation à ces activités.	A l'exclusion : - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives.
DEUST " action, commercialisation des services sportifs ".	5	Encadrement des pratiques physiques liées aux loisirs.	A l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
DEUST " manager de club sportif ".	5	Encadrement des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Licence mention " STAPS : éducation et motricité ".	6	Encadrement, enseignement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence mention " STAPS : activité physique adaptée et santé ".	6	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence mention " STAPS : entraînement sportif ".	6	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Encadrement de tout public à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les disciplines mentionnées dans l'annexe descriptive au diplôme ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives ".	6	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence professionnelle mention " intervention sociale : développement social et médiation par le sport ".	6	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	A l'exclusion : - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives.
Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse			
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités physiques pour tous".	4	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Mention complémentaire de niveau 4 spécialité " encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous ".	4	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplôme délivré par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " activités physiques pour tous ".	4	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
BP JEPS, spécialité " activités physiques pour tous ".	4	Animation à destination de différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques.	
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs ".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Jeux sports collectifs.	3	Animation des jeux sports collectifs, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " activités physiques et sportives adaptées ".	5	Animation de séances de découverte et d'initiation d'activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " sport adapté ".	6	Animation de séances de découverte et d'initiation d'activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " handisport ".	5	Animation de séances de découverte et d'initiation d'activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Titres à finalité professionnelle délivrés par le ministère chargé de la défense			
Aide-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif.	3	Animation des activités physiques ou sportives.	Sous le contrôle d'un titulaire de diplôme ou titre de niveau 4.
Moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif.	4	Animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à des fins d'initiation, de découverte, de loisir, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif.	5	Encadrement et coordination des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Adjoint éducateur sportif opérationnel.	3	Animation des activités physiques ou sportives.	Sous le contrôle d'un titulaire de diplôme ou titre de niveau 4.
Éducateur sportif opérationnel.	4	Animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à des fins d'initiation, de découverte, de loisir, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Chef d'équipe éducateur sportif opérationnel.	5	Encadrement et coordination des activités physiques ou sportives.	A l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP animateur de loisirs sportifs option "jeux sportifs et jeux d'opposition".	4	Conduite de séances et de cycles de découverte d'activités de loisir et d'initiation des jeux sportifs et des jeux d'opposition : - arts et éducation par les activités physiques d'opposition ; - jeux de raquettes ; - jeux de ballons, petits et grands terrains.	A l'exclusion : - des pratiques compétitives ; - de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades ; - des prestations de cours particuliers.

ACTIVITÉS DE FITNESS DANS L'EAU

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice et sous la surveillance d'un personnel mentionné à l'article 2 de la délibération n°2000-63 APF du 8 juin 2000 et l'arrêté n° 2229 CM du 6 novembre 2018 (MNS ou BNSSA)

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : éducation et motricité "-activités aquatiques et surveillance, spécialité attestée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou par le président de l'université certificatrice.	6	Animation de séances d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur encours de validité.
Licence mention " STAPS : activité physique adaptée et santé "-activités aquatiques et surveillance, spécialité attestée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou par le président de l'université certificatrice.	6	Animation de séances d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur encours de validité.
DEUST " animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles "-activités aquatiques et surveillance, spécialité attestée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou par le président de l'université certificatrice.	5	Encadrement de séances collectives d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	A l'exclusion : -des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique, -des pratiques compétitives. Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-activités aquatiques et surveillance, spécialité attestée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de séances collectives d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Licence mention STAPS : " entraînement sportif " ou " éducation et motricité " ou " activité physique adaptée et santé " lorsque l'annexe descriptive au diplôme mentionne " activités aquatiques et surveillance " ou unité d'enseignement " sauvetage et sécurité en milieu aquatique ".	6	Encadrement de séances collectives d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-activités aquatiques et surveillance, spécialité attestée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de séances collectives d'animation en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.

Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse			
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités aquatiques et de la natation".	4	Encadrement de séances en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Certificat de spécialisation "encadrement secteur sportif" option "activités aquatiques et de la natation".	4	Encadrement de séances en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités aquatiques et de la natation".	4	Encadrement de séances en aqua fitness. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Certification délivrée par la société Waterform associée à une certification professionnelle			
Certification "Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau" Waterform, associé au BP JEPS, spécialité "éducateur sportif" mentions : - "activités de la forme" - "char à voile" - "motonautisme et disciplines associées" - "voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri" - "voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri" - "glisses aérotractées et disciplines associées" - "ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés" - "activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer" - "activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort" - "activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive" - "aviron et disciplines associées" - "plongée subaquatique".	-	Animation de séances collectives d'aqua fitness dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
Certification "Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau" Waterform, associé au DE JEPS spécialité "perfectionnement sportif" mentions : - "activités de plongée subaquatique" - "canoë-kayak et disciplines associées en eau calme" - "canoë-kayak et disciplines associées en eau vive" - "triathlon" - "char à voile" - "aviron et disciplines associées" - "glisses aérotractées nautiques"	-	Animation de séances collectives d'aqua fitness dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

<ul style="list-style-type: none"> - "surf et disciplines associées " - "natation course ", "plongeon " - "water-polo " - "natation synchronisée " - "voile " - "voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri " - "triathlon et disciplines enchaînées " 			
<p>Certification "Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau " Waterform, associé au DES JEPS spécialité "performance sportive "</p> <p>mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "plongée subaquatique " - "canoë-kayak et disciplines associées en eau calme " - "char à voile " - "aviron et disciplines associées " - "natation course ", "plongeon " - "water-polo " - "natation synchronisée " - "voile ". 	-	<p>Animation de séances collectives d'aqua fitness dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m.</p>	<p>A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.</p>
<p>Certification "Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau " Waterform, associé au :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CQP instructeur de fitness option "cours collectifs " - CQP animateur de loisirs sportifs option "activités gymniques d'entretien et d'expression ". 	-	<p>Animation de séances collectives d'aqua fitness dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m.</p>	<p>A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.</p>
<p>Certification " Techniques et enseignement des activités de fitness dans l'eau "-Waterform, associé au :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEUG " STAPS " - DEUST " animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles " - DEUST " action, commercialisation des services sportifs " - DEUST " manager de club sportif " - Licence mention " STAPS : éducation et motricité " - Licence mention " STAPS : activité physique adaptée et santé " - Licence mention " STAPS : entraînement sportif " - Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives " - Licence professionnelle mention " intervention sociale : développement social et médiation par le sport " 	-	<p>Animation de séances collectives d'aqua fitness dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m.</p>	<p>A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.</p>

- DEUST " métiers de la forme "			
- Licence professionnelle " activités sportives " option " remise en forme et loisirs sportifs associés : responsable d'équipe de projets "			
- Licence professionnelle mention " métiers de la forme "			

ACTIVITÉS DE LA FORME
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

DEUST " métiers de la forme ".	5	Encadrement d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme, liées au développement et à l'entretien du bien-être et de la santé.	
Licence professionnelle " activités sportives " option " remise en forme et loisirs sportifs associés : responsable d'équipe de projets ".	6	Encadrement d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme, liées au développement et à l'entretien du bien-être et de la santé.	
Licence professionnelle mention " métiers de la forme ".	6	Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Encadrement d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme.	
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-fitness, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du fitness à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-fitness discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du fitness.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités de la forme-haltérophilie, musculation".	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio-training et en haltérophilie.	
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités de la forme-cours collectifs".	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage des activités de la forme en cours collectifs.	

Certificat de spécialisation " encadrement secteur sportif " option " activités de la forme- haltérophilie, musculation " .	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio-training et en haltérophilie.	
Certificat de spécialisation " encadrement secteur sportif " option " activités de la forme- cours collectifs " .	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage des activités de la forme en cours collectifs.	
Diplôme délivré par le ministère chargé de la santé			
Diplôme de masseur-kinésithérapeute.	7	Encadrement de la pratique de la gymnastique hygiénique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physiques et sportives.	Dans le respect de la législation et de la déontologie de la kinésithérapie.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " activités de la forme " option " haltérophilie, musculation " .	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio-training et en haltérophilie.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " activités de la forme option " cours collectifs " .	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage des activités de la forme en cours collectifs.	
BP JEPS, spécialité " activités gymniques de la forme et de la force " mention " forme en cours collectifs " .	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités de forme en cours collectifs.	
BP JEPS, spécialité " activités gymniques de la forme et de la force " mention " haltères, musculation et forme sur plateau " .	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités haltère, musculation et forme sur plateau.	
BEAECPC -brevet d'état d'aptitude à l'enseignement à la culture physique et du culturisme.	4	Conduite de séances de préparation physique dans tout type d'établissement, à partir des méthodes de culture physique et de culturisme visant à entretenir et à améliorer la condition physique.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP instructeur de fitness option "cours collectifs".	3	Conduite de séances de découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme en cours collectifs.	
CQP instructeur de fitness option " musculation et personal training " .	3	Conduite de séances de découverte d'activités de loisir et d'animation en musculation et personal training.	
CQP instructeur de fitness option " fitness en musculation et personal training " .	3	Animation de séances d'initiation, de découverte de fitness en musculation et personal training	
CQP animateur de loisirs sportifs option "activités gymniques d'entretien et d'expression".	4	Animation de séances et de cycles de découverte d'activités de loisir et d'initiation des activités gymniques d'entretien et d'expression : -renforcement cardio ; -renforcement musculaire ; -techniques douces ; -activités d'expression.	Sans recours à des appareils de musculation. A l'exclusion des cours individuels.

CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques d'expression et d'entretien".	3	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques d'expression et d'entretien : -activités gymniques à dominante cardio-vasculaire ; -activités gymniques dansées de groupe avec ou sans engins -activités gymniques de renforcement musculaire avec ou sans petit matériel ; -activités gymniques de renforcement musculaire sur parcours avec agrès ; -stretching.	Activité exercée à titre secondaire.
---	---	--	--------------------------------------

ACTIVITÉS DE RANDONNÉE PÉDESTRE SANS TECHNIQUE D'ENCORDEMENT

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports en Polynésie française			
Brevet polynésien d'animateur, option guide de randonnée pédestre (BPA-GRP).	4	Encadrement et animation, en autonomie, de l'activité randonnée pédestre auprès de tout public, et dans le respect des réglementations en vigueur, sur tous types de sentiers ou zones de montagne, à l'exclusion des terrains nécessitant, pour la progression, l'utilisation de techniques alpines. L'activité peut comporter des passages en milieu aquatique, en l'absence de courant, mais aucune action de nage ne doit être requise pour progresser	Sous réserve d'être à jour de l'attestation quinquennale de validation du maintien de ses compétences en matière de sécurité et de secours en randonnée pédestre en cours de validité.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée pédestre.	3	Conduite de randonnées pédestre, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

ACTIVITÉS DE RANDONNÉE PÉDESTRE AVEC TECHNIQUE D'ENCORDEMENT

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPG APPN mention « randonnée pédestre ».	4	Encadrement et animation de la randonnée pédestre, dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir, sur tous types de sentiers ou zones de montagne, y compris les passages nécessitant l'utilisation de techniques alpines.	Dans les conditions et limitations prévues par les articles 3 et 4 de l'arrêté n° 1353 CM du 19 juillet 2019 portant création et organisation de la mention « randonnée pédestre » du BPPG APPN. Sous réserve d'être à jour de la vérification, tous les cinq ans, du maintien des acquis en matière de sécurité et de secours en randonnée pédestre.
Attestation de haute randonnée, associée au BPA-GRP.	4	Conduite et encadrement en toute autonomie de personnes en randonnée pédestre sur des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation de matériels ou des techniques de l'alpinisme.	Sous réserve d'être à jour de l'attestation quinquennale de validation du maintien de ses compétences en matière de sécurité et de secours en haute randonnée en cours de validité.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme, option "moyenne montagne tropicale".	-	Conduite et encadrement de personnes en moyenne montagne tropicale, animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.	A l'exclusion des rochers, des canyons, des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme.
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme délivré en application de l'arrêté du 10 mai 1993 relatif au brevet d'Etat d'alpinisme.	-	Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains vallonnés excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne. Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.	A l'exclusion : - des rochers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti de la qualification "pratique de la moyenne montagne enneigée".	-	Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains vallonnés, excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne. Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.	A l'exclusion : - des rochers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne.	6	Conduite et accompagnement de personnes dans des excursions ou des ascensions de montagne en rocher et terrain mixte. Entraînement aux pratiques de compétition dans les disciplines précitées.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne et activités assimilées.	6	Conduite et accompagnement de personnes dans des excursions ou des ascensions de montagne en rocher et terrain mixte. Enseignement de l'alpinisme et de l'escalade et ses activités dérivées. Entraînement aux pratiques de compétition dans les disciplines précitées.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option " milieu montagnard enneigé ".	5	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne.	A l'exclusion : - des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; -de l'exercice professionnel dans les régions à climat tropical et équatorial, en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détremés Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option " milieu montagnard tropical et équatorial ".	5	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi que dans les régions à climat tropical et équatorial en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détremés.	A l'exclusion : - des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option " concevoir, conduire en sécurité et évaluer une randonnée en milieu montagnard tropical et équatorial en période de fortes précipitations, pour tout public ".	5	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi que dans les régions à climat tropical et équatorial en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détremés.	A l'exclusion : - des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.

ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES ADAPTÉES

activités concernées avec mention « y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " dans la limite de leurs conditions d'exercice »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
Certificat complémentaire « sport santé » associée à une qualification professionnelle d'éducateur sportif de niveau 4 ou supérieur des niveaux de formation définis par l'article A. 6344-14 du code du travail.	-	Encadrement et animation des activités physiques ou sportives dans un objectif d'acquisition, de maintien ou d'optimisation du « capital santé ».	Dans le respect des prérogatives octroyées par la qualification professionnelle d'éducateur sportif de niveau 4 ou supérieur à laquelle il est associé.
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
DEUST " activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques ".	5	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de troubles psychiques. Toute activité physique ou sportive visant l'amélioration de l'intégration sociale.	
DEUST " activités physiques et sportives et inadaptations sociales ".	5	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes présentant des inadaptations sociales. Toute activité physique ou sportive visant l'amélioration de l'intégration sociale.	
DEUST " pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors ".	5	Encadrement des activités physiques ou sportives de publics seniors. Toute activité sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.	
Licence professionnelle mention " santé, vieillissement et activités physiques adaptées ".	6	Encadrement de toute activité physique ou sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.	
Licence mention " STAPS : activité physique adaptée et santé ".	6	Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.	
Licence « activités physiques adaptées et santé » filière sciences et techniques des activités physiques et sportives	6	Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.	
Diplôme délivré par le ministère chargé de la santé			
Diplôme de masseur-kinésithérapeute.	7	Encadrement de la pratique de la gymnastique hygiénique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physiques et sportives.	Dans le respect de la législation et de la déontologie de la kinésithérapie.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
CS " accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Animation des activités physiques ou sportives : - auprès de groupes intégrant des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles ; des personnes présentant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives ou éducatives ; - auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics.	Auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics, cette intervention est réalisée : - à titre ponctuel ; - et en qualité de prestataire pour le compte de la structure employeuse. Les pratiquants demeurent sous la responsabilité éducative et/ou thérapeutique du personnel de la structure spécialisée qui les accompagne.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités physiques et sportives adaptées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " sport adapté ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "moniteur en sport adapté".	-	Encadrement en autonomie des activités en sport adapté aux personnes en situation de handicap mental ou psychique, de l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition fédéral.	

AÏKIDO, AÏKIBUDO
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " aikido, aikibudo et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "assistant professeur arts martiaux " aikido, aikibudo et discipline associées ".	-	Encadrement en autonomie des activités d'aikido, aikibudo jusqu'au premier niveau de grade, dan ou équivalent	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " aikido, aikibudo et disciplines associées ".	-	Encadrement de séances de découverte et d'animation des activités d'aikido, aikibudo et disciplines associées	A l'exclusion du temps scolaire contraint.

ARTS MARTIAUX MIXTES
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « arts martiaux mixtes »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir, d'initiation des arts martiaux mixtes. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage des arts martiaux mixtes. Encadrement et animation de séances d'entraînement des arts martiaux mixtes.	

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
CC "encadrer les arts martiaux mixtes" (MMA) " associé : -au BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mentions " activités de la savate ", " boxe ", " judo-jujitsu ", " karaté, wushu et disciplines associées ", " lutte et disciplines associées ", " sports de contact et disciplines associées " -au DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " et au DES JEPS spécialité " performance sportive ", mentions " boxe ", " boxe thaï-muay thaï ", " full contact ", " full contact-boxe américaine ", " judo-jujitsu ", " karaté et disciplines associées ", " kick-boxing ", " muay-thaï ", " lutte et disciplines associées ", " sports de contact " -au DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " savate boxe française ".	-	Encadrement et conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage en arts martiaux mixtes.	

ATHLÉTISME
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-athlétisme (course-saut-lancer), discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'athlétisme (course-saut-lancer) à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-athlétisme (course-saut-lancer), discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'athlétisme (course-saut-lancer).	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

CS " activités athlétiques ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en activités athlétiques.	
CS " athlétisme et disciplines associées ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et conduite de séances de découverte et d'initiation des différents groupes de spécialités de l'athlétisme et disciplines associées.	A l'exclusion de toute pratique compétitive.

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " athlétisme et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " athlétisme : demi-fond, marche, hors stade ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " athlétisme : épreuves combinées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " athlétisme : lancers ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " athlétisme : sauts ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " athlétisme : sprint, haies, relais ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP animateur d'athlétisme, option " athlé loisirs ".	-	Encadrement d'activités de découverte, d'initiation et d'entretien en athlétisme dont la marche nordique.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
CQP animateur d'athlétisme, option " école d'athlé ".	-	Encadrement de séances d'activités de découverte et d'initiation de l'athlétisme.	Pour des publics de moins de seize ans. Dans la limite de vingt pratiquants.
CQP animateur d'athlétisme, option " sprint/haies ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : 50 m, 60 m, 100 m, 200 m, 400 m, 60 m haies, 100 m haies, 110 m haies et 400 m haies.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP animateur d'athlétisme, option " sauts ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : longueur, hauteur, triple saut et perche.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP animateur d'athlétisme, option " lancers ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national dans les spécialités de l'option : "disque, poids, marteau et javelot".	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP animateur d'athlétisme, option " demi-fond/marche athlétique ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : 800 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m, 3 000 m steeple, 5 000 m, 10 000 m, 5 000 m marche, 20 km marche et 50 km marche.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP animateur d'athlétisme, option " fond/hors stade ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : courses supérieures au 10 000 m piste et disciplines	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.

		hors stade (courses sur route, cross-country, courses à pied en nature).	
CQP animateur d'athlétisme, option " épreuves combinées ".	-	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : pentathlon, octathlon, heptathlon, décathlon.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP " technicien sportif d'athlétisme " option " stade "	4	Encadrement et conduite de séances d'entraînement d'activités d'athlétisme visées par l'option.	
CQP " technicien sportif d'athlétisme " option " demi-fond/ marche/ running/ trail ".	4	Encadrement et conduite de séances d'entraînement d'activités d'athlétisme visées par l'option.	
CQP animateur d'athlétisme, option " athlé forme santé ".	4	Animation de séances d'activités de découverte et d'initiation en athlétisme.	
CQP animateur d'athlétisme, option " école d'athlé ".	4	Animation de séances d'activités de découverte et d'initiation en athlétisme.	Pour des publics de moins de 16 ans Dans la limite de 20 pratiquants.

AVIRON

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « aviron indoor ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation de l'aviron « indoor ». Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en aviron « indoor ». Encadrement et animation de séances d'entraînement en aviron « indoor ».	
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-aviron, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'aviron à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-aviron, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'aviron.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " aviron et disciplines associées ".	4	Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage et de séances d'entraînement en aviron et disciplines associées.	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " aviron et disciplines associées ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en aviron et disciplines associées.	

BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " aviron de mer ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en aviron de mer.	Sur des bateaux d'aviron utilisables en mer, pour tout public, sur le milieu marin.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " aviron d'initiation et de découverte".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Sur tout type de bateau, pour tout public, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " aviron et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " aviron et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
UCC " aviron de mer ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en aviron de mer.	Sur des bateaux d'aviron utilisables en mer, pour tout public, sur le milieu marin.
UCC " aviron d'initiation et de découverte ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Sur tout type de bateau, pour tout public, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités.

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport

CQP "moniteur d'aviron".	3	Encadrement en autonomie des activités de l'aviron jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants. Cette limite est ramenée à dix pour la pratique en embarcations individuelles, sauf dans le cas où la zone d'évolution est un périmètre calme, abrité et délimité. Sur les eaux intérieures ou maritimes en fonction de l'option du permis plaisance.
--------------------------	---	--	---

BADMINTON

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "- badminton, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du badminton à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives " dans la discipline badminton discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice	6	Enseignement du badminton.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " badminton ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " badminton ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur de badminton ".	4	Encadrement de séances collectives en badminton.	

BASE BALL-SOFTBALL-CRICKET			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
---	--	--	--

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-base-ball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du base-ball à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
---	---	---	--

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-base-ball discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du base-ball.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
---	---	----------------------------	---

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
--	--	--	--

UCC " baseball et softball ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en baseball et softball.	
---	---	--	--

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " baseball, softball et cricket ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
---	---	--	--

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
---	--	--	--

CQP Base Ball-Softball-Cricket.	4	Entraînement et encadrement des activités de baseball ou softball ou cricket.	
---------------------------------	---	---	--

CQP " technicien sportif baseball, softball, baseball5 ".	4	Conduite de séances d'apprentissage dans une perspective de progression sportive en baseball, softball et baseball5.	
---	---	--	--

BASKET-BALL			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « basket-ball »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du basket-ball. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en basket-ball. Encadrement et animation de séances d'entraînement en basket-ball.	
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-basket-ball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du basket-ball à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-basket-ball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du basket-ball.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif" mention "basket-ball".	4	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage en basket-ball.	
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " basket-ball ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en basket-ball.	
BP JEPS, spécialité " basket-ball ".	4	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en basket-ball.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "basket-ball".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité "performance sportive" mention "basket-ball".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "technicien sportif régional de basket-ball".	-	Entraînement et encadrement en compétition d'équipes évoluant majoritairement aux niveaux régional et départemental.	A l'exclusion des équipes évoluant : - en pro A et en pro B ; - en nationale masculine 1 et nationale masculine 2 ; - en ligue féminine ; - en nationale féminine 1 et nationale féminine 2 ;

			Dans la limite de 2 équipes. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP "technicien sportif de basket-ball".	-	Entraînement et encadrement en compétition d'équipes évoluant majoritairement aux niveaux régional et départemental.	A l'exclusion des équipes évoluant : - en pro A et en pro B ; - en nationale masculine 1 et nationale masculine 2 ; - en ligue féminine ; - en nationale féminine 1 et nationale féminine 2 ; Dans la limite de 2 équipes. A l'exclusion du temps scolaire contraint.

BOXE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-boxe anglaise, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la boxe anglaise à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-boxe anglaise, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la boxe anglaise.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " boxe ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en boxe.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " boxe ".	4	Encadrement, animation et apprentissage des différentes formes de pratique de la boxe et préparation aux compétitions.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " boxe anglaise ".	4	Encadrement et animation d'activités de boxe anglaise.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " boxe ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive" mention " boxe ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

CANOË-KAYAK

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPG APPN mention « activités lagonaires ».	4	Encadrement et animation du kayak dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagonaires » du BPPG APPN.
CPPA APPN mention « randonnée à la rame ».	3	Encadrement et animation de la randonnée en kayak dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de l'arrêté n° 2650 CM du 24 décembre 2020 portant création de la mention « randonnée à la rame » du CPPA APPN.
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-canoë-kayak, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du canoë-kayak à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-canoë-kayak, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du canoë-kayak.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort ".	4	Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage en eau vive jusqu'à la classe III incluse et en eau calme et en mer par vent de force 4 beaufort maximum sur le site d'évolution, des activités du canoë-kayak et disciplines associées, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage.	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en aviron et disciplines associées.	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " canoë-kayak et disciplines associées ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak et disciplines associées sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage. Encadrement des activités de canyonisme.	En eau calme. En mer par vent de force 4 au maximum sur le site d'évolution. En eau vive jusqu'en classe III incluse. En eau vive jusqu'en classe III incluse et dans les canyons cotés jusqu'à V1, A5 et E II inclus.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " canoë-kayak en eau calme et rivière d'eau vive ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak "eau calme et rivière d'eau vive".	Pour tout public en eau calme et en rivière jusqu'en classe III incluse.

BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " canoë-kayak en eau calme, mer et vagues ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak "eau calme, mer et vagues".	Pour tout public en eau calme et en mer, dans la limite de la navigation en 6e catégorie sur des parcours connus et reconnus, au maximum par vent de force 4 sur le site d'évolution. Conduite de séances d'initiation en kayak de vagues.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	4	Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage en eau calme et en eau vive, des activités du canoë-kayak et disciplines associées, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " canoë-kayak et disciplines associées " option " tous milieux ".	4	Conduite de séances et de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées, dans tous milieux.	A l'exclusion de l'activité canoë-kayak et disciplines associées, en eau vive au sens de l'article R. 212-7 du code du sport, classée en environnement spécifique.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " canoë-kayak et disciplines associées " option " mer ".	4	Conduite de séances et de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées, en mer.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
CS " canoë-kayak et disciplines associées en mer " associé au : -DEJEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme " ou mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ", -DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	-	Encadrement du kayak de mer et des disciplines associées et entraînement des pratiquants.	
UCC " canoë-kayak, eau calme, mer et vagues ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak, eau calme, mer et vagues.	Pour tout public, en eau calme et en mer, dans la limite de la navigation en 6e catégorie sur des parcours connus et reconnus, au maximum par vent de force 4 sur le site d'évolution. Conduite de séances d'initiation en kayak de vagues.
UCC " canoë-kayak, eau calme, mer et rivières d'eau vive ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak, eau calme et rivière d'eau vive.	Pour tout public, en eau calme et en rivière, jusqu'en classe III incluse.
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur de canoë-kayak ", option " canoë-kayak en eau calme et en eau vive ".	-	Encadrement du canoë-kayak en eau calme et en eau vive, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	A l'exclusion du raft. Jusqu'en classe II incluse, avec des passages de classe III non successifs.

CQP " moniteur de canoë-kayak ", option " canoë-kayak en eau calme et en mer ".	-	Encadrement du canoë-kayak en eau calme et en mer, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Jusqu'à 1 mille d'un abri. Par vent de force 3 Beaufort maximum sur le site d'évolution.
CQP "accompagnateur de raft et nage en eau vive".	3	Conduite de séance d'animation en nage en eau vive ou en raft au sein d'un convoi, à des fins de découverte ou d'initiation.	Sur des rivières naturelles jusqu'en classe 3. Sous la responsabilité d'un titulaire d'un diplôme a minima de niveau 4 présent dans le convoi.
CQP moniteur de canoë-kayak et sports de pagaie en eau calme.	4	Conduite de séances de découverte, d'initiation, et d'apprentissage en canoë-kayak et sports de pagaie en eau calme.	Au sein de rivière de classe 1, et en mer dans la bande des 300m.
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée nautique, raft.	3	Initiation au raft, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée nautique, canoë-kayak.	3	Initiation au canoë-kayak, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée nautique, nage en eau vive.	3	Initiation à la nage en eau vive, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée nautique, kayak en mer.	3	Initiation au kayak en mer, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

CANYONISME

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
Attestation de canyonisme, associée au BPA-GRP	4	Conduite et encadrement en toute autonomie de personnes en canyon.	Sous réserve d'être à jour de l'attestation quinquennale de validation du maintien de ses compétences en matière de sécurité et de secours en haute randonnée en cours de validité.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	4	Conduite de séances de canyonisme, jusqu'à la cotation V1, A 5 et E II incluse.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "canyonisme ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.

Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme, option "moyenne montagne tropicale" assorti du CQC "encadrement du canyon en milieu tropical".	4	Encadrement de personnes dans les canyons situés en milieu tropical.	
--	---	--	--

CERF-VOLANT

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " glisse aérotractée et disciplines associées ".	4	Encadrement, animation et enseignement des activités de découverte et d'initiation du cerf-volant.	
UCC " cerf-volant ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en cerf-volant.	
CS " cerf-volant ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en cerf-volant.	

CHAR A VOILE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " char à voile ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile : char à voile en pratique assise et allongée, en pratique debout, en pratique tractée, sur tout lieu de pratique de l'activité aménagé et ouvert.	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " char à voile d'initiation et de découverte ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile.	Sur tout support (à l'exception des activités tractées), sur des parcours école aménagés.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " char à voile ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en char à voile. Char à voile en pratique assise et allongée, en pratique debout, en pratique tractée, pour tout lieu de pratique de l'activité aménagé et ouvert.	
UCC " char à voile d'initiation et de découverte ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile.	Sur tout support (à l'exception des activités tractées), sur des parcours école aménagés.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " char à voile ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " char à voile ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " assistant moniteur de char à voile ".	-	Initiation à la pratique du char à voile de loisirs dans le support certifié : char assis/allongé, char debout ou char tracté.	Sous l'autorité d'un titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur dans la discipline du char à voile, le nombre de titulaires du CQP " assistant moniteur char à voile " placés sous cette autorité, ne pouvant être supérieur à 3. Dans la limite de 8 chars ; vent de force 6 Beaufort maximum.

COURSE D'ORIENTATION			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
---	--	--	--

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-course d'orientation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la course d'orientation à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
--	---	---	--

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-course d'orientation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la course d'orientation.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
---	---	--	---

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
--	--	--	--

BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Course d'orientation.	3	Encadrement de la course d'orientation, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
---	---	---	--

CS " course d'orientation ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'animation en course d'orientation.	
---	---	---	--

Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
---	--	--	--

CQP "animateur de course d'orientation".	-	Animation et initiation des activités de course d'orientation jusqu'au niveau jaune de compétition départementale.	
--	---	--	--

CYCLISME			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
CPPA APPN mention « randonnée à vélo ».	3	Encadrement et animation de la randonnée à vélo dans un objectif de découverte et de loisir.	Sur des espaces, sites et itinéraires reconnus correspondants aux cotations de niveau vert ou bleu définies en annexe I de l'arrêté n° 1574 CM du 15 octobre 2020 portant création de la mention « randonnée à vélo » du CPPA APPN. A l'exclusion de l'encadrement des disciplines du vélo tout-terrain : cross-country, enduro, descente ou « downhill », trial.
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-BMX, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du BMX à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-BMX, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du BMX.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-cyclisme sur piste, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du cyclisme sur piste à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-cyclisme sur piste, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du cyclisme sur piste.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-cyclisme sur route, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du cyclisme sur route à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-cyclisme sur route, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du cyclisme sur route.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-VTT, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du VTT à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-VTT, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du VTT.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du cyclisme ".	4	Encadrement et animation des activités du cyclisme.	A l'exclusion : -de toute pratique compétitive ; -du VTT de descente (VTT downhill) et des disciplines associées ; -du VTT pratiqué sur des parcours et pistes nécessitant des techniques de pilotage (sentiers monotraces comportant des obstacles nombreux, importants) ; -du BMX pratiqué au-delà d'un niveau initiation découverte.
BP JEPS, spécialité " activités du cyclisme " mention " BMX ".	4	Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en BMX.	
BP JEPS, spécialité " activités du cyclisme " mention " cyclisme traditionnel ".	4	Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en cyclisme traditionnel.	
BP JEPS, spécialité " activités du cyclisme " mention " VTT ".	4	Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo. Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en VTT.	
UCC " BMX " . Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en BMX.	
UCC " vélo tout terrain " . Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en vélo tout terrain.	A l'exclusion du vélo tout terrain de descente.

UCC " VTT " associée au BPJEPS spécialité " activités physiques pour tous ", spécialité " activités de randonnée " ou spécialité " éducateur sportif " mention " activités physiques pour tous ".	-	Conduite de cycles d'apprentissage en VTT.	A l'exclusion du VTT de descente.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " BMX ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " cyclisme traditionnel ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " VTT ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " cyclisme ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du CQC "VTT en milieu montagnard".	-	Enseignement de l'activité VTT en milieu montagnard.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Bicross.	3	Initiation au bicross, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du BAPAAT.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Vélo tout terrain (VTT).	3	Initiation au VTT, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP "animateur de mobilité à vélo".	3	Animation de séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant.	

ÉQUITATION

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPG APPN mention « randonnée à cheval ».	4	Encadrement et animation de la randonnée à cheval dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'article 2 de l'arrêté n° 1023 CM du 04/07/2025 portant création et organisation de la mention « randonnée à cheval » du B.P.P.G.A.P.P.N.
Attestation de guide de randonnée équestre.	4	Conduite et animation de randonnées équestres en autonomie.	Conformes aux prérogatives de l'attestation.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités équestres ", option : " initiation poney, cheval ", " approfondissement technique " ou " équitation extérieur ".	4	Animation et enseignement des activités équestres.	
BP JEPS, spécialité "activités équestres" mention "équitation".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres. Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation.	
BP JEPS, spécialité "activités équestres" mention "tourisme équestre".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres. Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en tourisme équestre. Accompagnement de randonnées pour tout public et sur tout itinéraire.	
BP JEPS, spécialité "activités équestres" mention "équitation western".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres. Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation western.	
BP JEPS, spécialité "activités équestres" mention "équitation de tradition et de travail".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres. Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation de tradition et de travail.	
BP JEPS, spécialité "activités équestres" mention "attelage".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres. Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en attelage.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " sports équestres ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " polo ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " équitation ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " sports équestres ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Poney.	3	Animation à l'activité Poney, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée équestre.	3	Accompagnement de la randonnée équestre, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Randonnée équestre et brevet d'études professionnelles agricoles option "activités hippiques", support technique "randonnée équestre".	3	Conduite de randonnées équestres dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 septembre 1993 créant une spécialité "accompagnement de randonnée équestre" du brevet d'études professionnelles agricoles, option "activités hippiques", et fixant les modalités de certification conjointe avec le BAPAAT, support technique "randonnée équestre".	
Titres à finalité professionnelle délivrés par la fédération française d'équitation			
Animateur poney.	3	Initiation au poney dans tout établissement.	Sous l'autorité d'un titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré, option équitation-activités équestres, ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2e degré, option équitation, ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité activités équestres, toutes mentions.
Animateur assistant d'équitation.	3	Découverte et initiation dans les activités équestres.	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le domaine des activités équestres. A l'exclusion des pratiques compétitives de niveau amateur et plus.
Accompagnateur de tourisme équestre.	4	Accompagnement et conduite de randonnées équestres, dans le cadre de parcours identifiés.	
Animateur d'équitation.	3	Encadrement, découverte et initiation des activités équestres.	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4 ou supérieur dans le domaine des activités équestres.
Moniteur d'équitation option attelage.	4	Animation et enseignement de l'attelage.	
Moniteur d'équitation option équitation western.	4	Animation et enseignement de l'équitation western.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation des entreprises équestres			
CQP "enseignant animateur d'équitation".	4	Conduite de séances d'initiation aux pratiques équestres.	
CQP "animateur-soigneur assistant".	-	Participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en équitation cheval, en équitation poney ou en tourisme équestre.	Pour les mentions "équitation public poney" et "équitation public cheval", sous le contrôle d'un titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif option "équitation" ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités équestres" mention équitation. Pour la mention "tourisme équestre", sous le contrôle d'un titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités équestres" mention "tourisme équestre" ou du brevet de guide de tourisme équestre.
CQP "organisateur de randonnées équestres".	-	Initiation aux techniques de la randonnée équestre et conduite de promenades et de randonnées équestres en autonomie.	

ESCALADE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-escalade, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'escalade à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-escalade, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'escalade.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
CS " activités d'escalade " associé au : -BP JEPS, spécialité " activités physiques pour tous ", " activités nautiques " ou " activités gymniques de la forme et de la force " ; -BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités physiques pour tous ", " activités de la forme ", " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ", " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort " ou " activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ".	-	Conduite de cycle de découverte, d'animation, d'initiation et d'apprentissage en escalade sur -toutes structures artificielles d'escalade ; -tous sites naturels d'escalade de blocs ; -tous sites naturels d'escalade sportifs limités aux " secteurs de découverte ", conformément aux normes des sites itinéraires d'escalade définies par la Fédération française de la montagne et de l'escalade, d'une longueur de corde et d'un maximum de 35 mètres de hauteur en partant du sol ; -tous parcours aménagés, dont les parcours acrobatiques en hauteur.	A l'exclusion de la via ferrata.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " escalade ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade.	A l'exclusion : -des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500 m ; -de la via ferrata ; -de l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et terrains d'aventure.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " escalade ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'escalade.	A l'exclusion : -des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500 m ; -de la via ferrata ; -de l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et terrains d'aventure.

BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Escalade.	3	Initiation à l'escalade, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur d'escalade sur structure artificielle ".	4	Encadrement des activités d'escalade sur structure artificielle d'escalade.	

ESCALADE			
Falaises, parois non équipées à demeure ou équipées de manière aléatoire, sans vérification ainsi que de l'escalade en " via ferrata " à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »			
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " escalade en milieux naturels ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade pratiquée en environnement spécifique et hors environnement spécifique.	A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500 m. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne.	3	Enseignement et entraînement de l'escalade pratiquée en environnement spécifique et hors environnement spécifique.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.

ESCRIME			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-escrime, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'escrime à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-escrime, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'escrime.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " escrime ", option " fleuret/ épée ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " escrime ", option " fleuret/ sabre ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " escrime ", option " sabre/ épée ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option.	

BP JEPS, spécialité " escrime ".	4	Encadrement et animation d'activités d'éveil à l'escrime et de découverte des trois armes. Encadrement de cycles d'apprentissage et d'enseignement à deux armes, jusqu'au premier niveau de compétition.	
CS " escrime ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'animation en escrime.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " escrime ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " escrime ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP moniteur d'escrime, option "fleuret".	-	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive au fleuret par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "épée".	-	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive à l'épée par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "sabre".	-	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive au sabre par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "artistique".	-	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime artistique par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.

FOOTBALL			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-football, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du football à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-football, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du football.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " football ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en football.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " football ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Titres à finalité professionnelle délivrés par la fédération française de football			
Moniteur de football.	4	Conduite de cycles d'apprentissage et entraînement de la pratique du football.	
Entraîneur de football.	5	Entraînement en football.	
Entraîneur formateur de football.	6	Encadrement et entraînement en football dans une structure de préformation ou de formation.	
Entraîneur professionnel de football.	6	Encadrement et entraînement en football, dans un club professionnel.	

FOOTBALL AMÉRICAIN-FLAG			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
UCC " flag ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en flag.	
UCC " football américain ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en football américain.	
DE JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " football américain ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " football américain ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP "moniteur de football américain et de flag".	-	Encadrement en autonomie des activités de découverte et d'initiation de football américain et de flag jusqu'aux premiers niveaux de compétition.	A l'exclusion des championnats nationaux.
CQP "technicien sportif de cheerleading".	-	Encadrement en autonomie de séances d'entraînement en cheerleading pour tout public.	

GLISSE AÉROTRACTÉE			
à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " glisse aérotractée et disciplines associées ".	4	Encadrement, animation et enseignement : -des activités de glisses aérotractées nautiques et terrestres ; des activités de découverte et d'initiation du cerf-volant. Encadrement et animation des activités de découverte des engins tractés (bouées, ski-bus, fly fish).	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " glisse aérotractée ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en glisse aérotractée.	Activités de cerf-volant, de cerf-volant de traction terrestre, de cerf-volant de traction nautique ou de planche nautique ou de planche nautique tractée dite "kitesurf", pour tout public et sur tout lieu nautique ou terrestre de pratique de l'activité.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " engins tractés ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en engins tractés.	Pratique d'engins flottants tractés sur l'eau (bouées, ski, bus, fly fish...) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC " engins tractés ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en engins tractés.	Pratique d'engins flottants tractés sur l'eau (bouées, ski, bus, fly fish) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " glisses aérotractées nautiques ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

GOLF			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « golf ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du golf. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en golf. Encadrement et animation de séances d'entraînement en golf.	
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " golf ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycle d'apprentissage en golf.	
BP JEPS, spécialité " golf ".	4	Encadrement et animation de l'activité golf.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " golf ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " golf ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Swin.	3	Animation de la pratique du swin, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
---	---	---	--

GRIMPE D'ARBRES

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " éducateur de grimpe d'arbres ".	4	Animation et encadrement de la grimpe dans les arbres.	Dans la limite de 8 pratiquants.

GYMNASTIQUE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-dans l'une des options de la gymnastique : gymnastique masculine, gymnastique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling, aérobic, mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'option concernée : gymnastique masculine, gymnastique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling ou aérobic, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-dans l'une des options de la gymnastique : gymnastique masculine, gymnastique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling, ou aérobic, mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'option concernée : gymnastique masculine, gymnastique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling ou aérobic.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités gymniques ", option " activités gymniques acrobatiques ".	4	Encadrement des activités de découverte, d'animation et conduite de cycles d'apprentissage des activités gymniques. Entraînement des activités gymniques acrobatiques.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités gymniques ", option " gymnastique rythmique ".	4	Encadrement des activités de découverte, d'animation et conduite de cycles d'apprentissage des activités gymniques. Entraînement de la gymnastique rythmique.	
BP JEPS, spécialité " activités gymniques de la forme et de la force " mention " activités gymniques acrobatiques ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques acrobatiques.	

BP JEPS, spécialité " activités gymniques de la forme et de la force " mention " activités gymniques d'expression ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques d'expression.	
UCC " trampoline ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en trampoline.	
UCC " gymnastique artistique féminine ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique artistique féminine.	
UCC " gymnastique artistique masculine ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique artistique masculine.	
UCC " gymnastique rythmique ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique rythmique.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " disciplines gymniques acrobatiques ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " disciplines gymniques d'expression ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " gymnastique acrobatique ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " gymnastique artistique féminine ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " gymnastique aérobic ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " gymnastique artistique masculine ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " gymnastique rythmique ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " trampoline ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " tumbling ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques acrobatiques".	-	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques acrobatiques, à visée compétitive ou non : -activités gymniques au sol, aux agrès ou sur supports élastiques (piste gonflable, fast track, mini-trampoline, trampoline) ; -activités gymniques acrobatiques de groupe.	
CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités d'éveil gymnique pour la petite enfance".	-	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance : -activités gymniques sous forme de parcours de motricité ; -activités gymniques d'expression avec ou sans engins ; -activités gymniques d'expression avec ou sans support musical.	
CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques d'expression et d'entretien".	-	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques d'expression et d'entretien : -activités gymniques à dominante cardio-vasculaire ; -activités gymniques dansées de groupe avec ou sans engins -activités gymniques de renforcement musculaire avec ou sans petit matériel ; -activités gymniques de renforcement musculaire sur parcours avec agrès ; -stretching.	
CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques d'expression".	-	Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation des activités gymniques d'expression : - activités gymniques dansées de groupe avec ou sans engins jusqu'à un premier niveau de compétition en gymnastique rythmique ; - activités gymniques cardio-vasculaires jusqu'à un premier niveau de compétition en gymnastique aérobic.	
CQP "animateur de loisirs sportifs", option "activités gymniques d'entretien et d'expression".	4	Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression : - techniques cardio ; - renforcement musculaire ; - techniques douces ; - activités d'expression.	Sans recours à des appareils de musculation. A l'exclusion des cours individuels.
CQP " animateur des activités gymniques ", option " expression ".	3	Conduite de séances de découverte et d'initiation des activités gymniques d'expression.	
CQP " animateur des activités gymniques ", option " éveil petite enfance ".	3	Conduite de séances de découverte et d'initiation des activités gymniques d'éveil pour la petite enfance.	
CQP " animateur des activités gymniques ", option " acrobatique ".	3	Conduite de séances de découverte et d'initiation des activités gymniques acrobatiques.	

HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "- haltérophilie, musculation et force athlétique, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de l'haltérophilie, musculation et de la force athlétique à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- haltérophilie, musculation et force athlétique, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de l'haltérophilie, musculation et de la force athlétique.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse			
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités de la forme- haltérophilie, musculation".	4	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio-training et en haltérophilie.	
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités de la forme " option " haltérophilie, musculation ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio training et en haltérophilie. Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme.	
UCC " culturisme ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en culturisme.	
UCC " haltérophilie ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en haltérophilie.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " haltérophilie, musculation et force athlétique ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP instructeur de fitness option "musculation et personal training".	3	Conduite de séances de découverte d'activités de loisir et d'animation en musculation et personal training.	

HANDBALL

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-handball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du handball à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- handball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du handball.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " handball ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en handball.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " handball ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " handball ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Titres à finalité professionnelle délivrés par la Fédération française de handball			
Educateur de handball, mention " entraîneur territorial ".	4	Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, d'apprentissage et d'entraînement de joueurs et d'équipes de handball.	
Educateur de handball, mention " animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales ".	4	Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, d'apprentissage, dans les différentes offres de pratique de handball	
Entraîneur de handball.	5	Encadrement, enseignement, entraînement en handball.	
Entraîneur de handball du secteur professionnel, mention " entraîneur professionnel ".	6	Encadrement, enseignement et entraînement en handball d'une équipe professionnelle ou auprès d'une sélection nationale.	
Entraîneur de handball du secteur professionnel, mention " entraîneur-formateur ".	6	Encadrement, enseignement et entraînement en handball dans une structure de formation d'un club pro ou fédérale.	

HANDISPORT

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
CS " accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Animation des activités physiques ou sportives : - auprès de groupes intégrant des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles ; des personnes présentant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives ou éducatives ; - auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics.	Auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics. Les pratiquants demeurent sous la responsabilité éducative et/ou thérapeutique du personnel de la structure spécialisée qui les accompagne.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " handisport ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

HOCKEY

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " hockey ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycle d'apprentissage et de séances d'entraînement en hockey.	
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " hockey sur gazon ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en hockey sur gazon.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " hockey ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " hockey ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

JUDO-JUJITSU

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « judo-jujitsu ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du judo-jujitsu. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en judo-jujitsu. Encadrement et animation de séances d'entraînement en judo-jujitsu.	
BPPES, mention « jiu-jitsu brésilien ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du jiu-jitsu brésilien et du grappling. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	A l'exclusion de toutes formes de pratiques avec des coups portés.

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-judo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du judo à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-judo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du judo.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " judo jujitsu ".	4	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage en judo-jujitsu.	
BP JEPS, spécialité " judo-jujitsu ".	4	Encadrement et animation d'activités d'éveil, de découverte et d'initiation au judo-jujitsu pour tous les publics. Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement du judo-jujitsu jusqu'aux premiers niveaux de compétition. Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage permettant la préparation aux grades.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " judo jujitsu ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " judo jujitsu ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " judo-jujitsu ".	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation des activités du judo-jujitsu.	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP "assistant professeur arts martiaux" option " judo-jujitsu ".	3	Encadrement en autonomie activités du judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.

KARATÉ

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « karaté et disciplines associées ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du karaté et disciplines associées. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en karaté et disciplines associées.	

		Encadrement et animation de séances d'entraînement en karaté et disciplines associées.	
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-karaté, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du karaté à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-karaté, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du karaté.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " karaté, wushu et disciplines associées ".	4	Encadrement, animation initiation et préparation aux grades du 1er au 4e dan. Conduite de cycles d'apprentissage en karaté, wushu et disciplines associées.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " karaté et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " karaté et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de karaté			
Moniteur professionnel karaté wushu et disciplines associées.	5	Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en karaté, wushu et disciplines associées.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " karaté et disciplines associées ".	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation du karaté et disciplines associées.	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP " assistant professeur arts martiaux " option " karaté et disciplines associées ".	3	Encadrement en autonomie du karaté et disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.

KENDO

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " kendo et disciplines associées ".	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation du kendo et disciplines associées.	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP " assistant professeur arts martiaux " option " kendo et disciplines associées ".	3	Encadrement en autonomie du kendo et disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.

LONGE-CÔTE

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Toute qualification inscrite à la présente annexe assortie du BNSSA.	-	Encadrement du longe-côte. Dans le cas où l'activité est organisée dans une zone de baignade surveillée, le BNSSA n'est pas requis.	
Toute qualification conférant le titre de maître-nageur sauveteur.	-	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " char à voile ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " motonautisme et disciplines associées ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " glisses aérotractées et disciplines associées ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " aviron et disciplines associées ".	4	Encadrement du longe-côte.	
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " plongée subaquatique ".	4	Encadrement du longe-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités de plongée subaquatique ".	5	Encadrement du longe-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	5	Encadrement du longe-côte.	

DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " triathlon ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " char à voile ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " aviron et disciplines associées ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " glisses aérotractées nautiques ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " surf ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation course ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " plongeon ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " water-polo ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation synchronisée ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " voile ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ".	5	Encadrement du long-côte.	
DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " triathlon et disciplines enchaînées ".	5	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " plongée subaquatique ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " char à voile ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " aviron et disciplines associées ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " natation course ".	6	Encadrement du long-côte.	

DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " plongeon ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " water-polo ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " natation synchronisée ".	6	Encadrement du long-côte.	
DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " voile ".	6	Encadrement du long-côte.	

LUTTE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « lutte et disciplines associées ».	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation de la lutte olympique, du sambo sportif, du grappling, des luttes traditionnelles et du beach wrestling. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-lutte, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la lutte à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-lutte, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la lutte.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " lutte et disciplines associées ".	4	Encadrement, initiation et conduite de de cycles d'apprentissage en lutte et disciplines associées.	
BP JEPS, spécialité " lutte et discipline associées " mention " lutte ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en lutte.	A l'exclusion de toute pratique compétitive au-delà du niveau régional.
BP JEPS, spécialité " lutte et discipline associées " mention " sambo ".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités de lutte et disciplines associées. Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en sambo.	A l'exclusion de toute pratique compétitive au-delà du niveau régional.

BP JEPS, spécialité " lutte et discipline associées " mention " grappling ".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités de lutte et disciplines associées. Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en grappling.	A l'exclusion de toute pratique compétitive au-delà du niveau régional.
BP JEPS, spécialité " lutte et discipline associées " mention " lutte bretonne ".	4	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités de lutte et disciplines associées. Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en lutte bretonne (gouren).	A l'exclusion de toute pratique compétitive au-delà du niveau régional.
CS " lutte et disciplines associées ".	-	Conduite de cycles d'initiation en lutte et dans les disciplines associées.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " lutte et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " lutte et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

MOTOCYCLISME

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " motocyclisme ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " motocyclisme ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification professionnelle délivré par l'organisme certificateur de la branche du sport (OC sport)			
CQP "initiateur en motocyclisme".	4	Conduite de séances de découverte, d'initiation, d'apprentissage et accompagnement de randonnées dans les activités du motocyclisme, jusqu'à la maîtrise complète d'un véhicule terrestre motorisé à guidon (2,3,4 roues ou chenille) et conformément à l'article 132-1 et suivants du code de la route de la Polynésie française.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
CQP "initiateur en motocyclisme".	4	Encadrement du motocyclisme à des fins de découverte et d'initiation, jusqu'à la maîtrise complète d'un véhicule terrestre motorisé à guidon (moto ou quad).	A l'exclusion des voies ouvertes à la circulation publique. A l'exclusion de toute pratique compétitive.

MOTONAUTISME

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPG APPN mention « activités lagonaires ».	4	Encadrement et animation du scooter des mers ou « jet-ski » dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagonaires » du BPPG APPN.
CPPA APPN mention « randonnée à en scooter ou moto des mers à selle ».	3	Encadrement et animation de la randonnée à « jet-ski » (engin propulsé par hydrojet sur lequel le pilote se tient à califourchon) dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans le respect de la réglementation particulière applicable aux véhicules nautiques à moteur.
BPPG APPN mention « activités lagonaires » assortie d'une attestation de formation à l'utilisation d'engin à sustentation hydropropulsé ou d'une attestation d'encadrement de 40 séances minimum, tel que défini à l'article 4 l'arrêté 754 CM du 18 mai 2022 portant création de la mention « randonnée en scooter ou moto des mers à selle » du CPPA APPN.	4	Encadrement et animation du « fly board » (engin à sustentation hydropropulsé) dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans le respect de la réglementation particulière applicable aux engins à sustentation hydropropulsés dit « fly board ».
CPPA APPN mention « randonnée à en scooter ou moto des mers à selle » assortie d'une attestation de formation à l'utilisation d'engin à sustentation hydropropulsé ou d'une attestation d'encadrement de 40 séances minimum, tel que défini à l'article 4 l'arrêté 754 CM du 18 mai 2022 portant création de la mention « randonnée en scooter ou moto des mers à selle » du CPPA APPN.	3	Encadrement et animation du « fly board » (engin à sustentation hydropropulsé) dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans le respect de la réglementation particulière applicable aux engins à sustentation hydropropulsés dit « fly board ».
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " motonautisme et disciplines associées ".	4	Encadrement et animation en motonautisme et disciplines associées des activités de véhicules nautiques à moteur à bras et à selle ; d'engins tractés et d'engins à sustentation hydro propulsés ; de bateau à moteur en initiation et découverte.	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " motonautisme ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en motonautisme.	Activités de jet, bateau à moteur, engins tractés, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " jet (véhicule nautique à moteur) ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en jet.	Activités de véhicule nautique à moteur pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " bateau à moteur d'initiation et de découverte ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Tous types de bateaux définis, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC " jet ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en jet.	Toute forme de pratique pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.

UCC " bateau à moteur d'initiation et de découverte ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Tous types de bateaux définis, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " assistant moniteur motonautique ".	3	Animation de séances de découverte et d'initiation à la pratique du motonautisme au moyen du support véhicule nautique à moteur (VNM).	Sous l'autorité d'un référent, le titulaire du CQP encadre : - 2 VNM maximum ; - ou 4 VNM à vue du référent. Le référent est titulaire : - d'un diplôme d'Etat à compétence motonautique de niveau IV ou supérieur ; - ou du brevet fédéral jet 2e degré délivré par la Fédération française motonautique jusqu'au 28 août 2007. Le nombre de titulaires du CQP placés sous l'autorité du référent ne peut être supérieur à 2 ou à 1, dans le cas où il encadre 4 VNM à vue. A l'exclusion du temps scolaire contraint pour le public scolaire.

NATATION
à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-natation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la natation à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- natation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la natation.	A l'exclusion : -des pratiques compétitives ; -de la surveillance des lieux de pratique.
Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse			
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités aquatiques et de la natation".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités aquatiques et de la natation ".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour : - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.

BP JEPS, spécialité " activités aquatiques et de la natation ".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour : - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation course ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation synchronisée ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " plongeon ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " water-polo ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " natation course ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " natation synchronisée ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " plongeon ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " water-polo ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
CS " sauvetage et sécurité en milieu aquatique ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour : - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DEJEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation course ", " natation synchronisée ", " plongeon ", " water-polo " ou " triathlon " assorti du CS " sauvetage et sécurité en milieu aquatique ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité. - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DESJEPS, spécialité " performance sportive " mention " natation course ", " natation synchronisée ", " plongeon " ou " water-polo " assorti du CS " sauvetage et sécurité en milieu aquatique ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée. Surveillance et sauvetage en milieu.	Sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité. et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de natation			
Moniteur sportif de natation.	4	Encadrement de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

PARACHUTISME

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " parachutisme ", option " méthode traditionnelle ".	4	Encadrement de la méthode traditionnelle.	Autorisation d'exercer pour une durée d'un an renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " parachutisme ", option " progression accompagnée en chute ".	4	Encadrement de la progression accompagnée en chute.	Autorisation d'exercer pour une durée d'un an renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " parachutisme ", option " saut en tandem ".	4	Encadrement du saut en tandem.	Autorisation d'exercer pour une durée d'un an renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
BP JEPS, spécialité " parachutisme " mention " tandem ".	4	Encadrement en autonomie du tandem, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	
BP JEPS, spécialité " parachutisme " mention " progression accompagnée en chute libre ".	4	Encadrement en autonomie de la progression accompagnée en chute libre, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	
BP JEPS, spécialité " parachutisme " mention " progression traditionnelle ".	4	Encadrement en autonomie de la progression traditionnelle, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités du parachutisme ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " parachutisme ".	6	Enseignement, animation, encadrement du parachutisme ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	

PARACHUTISME ASCENSIONNEL NAUTIQUE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Certificat de qualification professionnelle délivré par l'organisme certificateur de la branche du sport (OC sport)			
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention " parachutisme ascensionnel nautique ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en parachutisme ascensionnel nautique.	Avec des voilures hémisphériques à tuyères, dans tous les modes de pratique, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC " parachutisme ascensionnel nautique ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en parachutisme ascensionnel nautique.	Avec des voilures hémisphériques à tuyères, dans tous les modes de pratique, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
CQP "moniteur de parachutisme ascensionnel nautique".	3	Conduite de séance de découverte et d'initiation au parachutisme ascensionnel nautique	

PÊCHE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPG APPN mention « activités lagonaires »	4	Encadrement et animation de la pêche dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagonaires » du BPPG APPN.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " pêche de loisirs ".	4	Encadrement, animation et initiation d'activités de pêche de loisirs et sportive en eau douce et depuis le bord sur le littoral.	
BP JEPS, spécialité " pêche de loisirs ".	4	Encadrement, animation et initiation d'activités de pêche sportive en eau douce.	
UCC " pêche de loisir en milieu maritime " . Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'apprentissage en pêche de loisir en milieu maritime, jusqu'au premier niveau de compétition.	
UCC " pêche de loisir en milieu maritime " associée au BP JEPS spécialité " pêche de loisirs " ou spécialité " éducateur sportif " mention " pêche de loisirs " .	-	Découverte, initiation, animation et conduite de cycles d'apprentissage en pêche de loisir en milieu maritime.	

PELOTE BASQUE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-pelote basque, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la pelote basque à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-pelote basque, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la pelote basque.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " pelote basque " .	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur de pelote basque ".	3	Encadrement des séances de découverte, d'animation et d'apprentissage en pelote basque.	

PENTATHLON MODERNE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " pentathlon moderne ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

PÉTANQUE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " pétanque ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur bouliste ", option " pétanque ".	-	Encadrement des activités de pétanque.	

PLANEUR ULTRA LÉGER MOTORISÉ

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " vol ultra léger motorisé ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

PLONGÉE SUBAQUATIQUE

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « activités subaquatiques »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation de l'apnée, la pêche sous-marine, la nage avec palmes, la randonnée subaquatique et d'autres activités subaquatiques sans scaphandre et d'autres activités subaquatiques sans scaphandre en fonction du ou des supports techniques sur lequel ou lesquels il est spécialisé	

		Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	
BPPG APPN mention « plongée subaquatique »	4	Encadrement et animation de la plongée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité prévues par la réglementation en vigueur. Initiation à la plongée en scaphandre (baptême de plongée subaquatique). Encadrement et initiation à la randonnée subaquatique.	Sous la responsabilité d'un directeur de plongée, titulaire du BEES1 plongée, du DEJEPS plongée ou du certificat de spécialisation « directeur de plongée » de la mention « plongée subaquatique » du BPP GAPPN : - dans la limite de 6 mètres pour l'initiation à la plongée en scaphandre (baptême) ; - dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement de la plongée en exploration. Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BPPG APPN mention « plongée subaquatique »	4	Encadrement et animation, en autonomie, auprès de tout public, d'une activité utilisant une aile sous-marine (type « Subwing »).	Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BPPG APPN mention « plongée subaquatique » Associé au titre de Moniteur E2 fédéral, à savoir : - du plongeur GP-N4 de la FFESSM ou de la FSGT ; - et du brevet d'initiateur de la FFESSM ou de la FSGT.	4	Enseignement de la plongée subaquatique en scaphandre dans la limite de 20 mètres.	Sous la responsabilité d'un directeur de plongée, titulaire du BEES1 plongée ou du DEJEPS plongée : Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BPPG APPN mention « plongée subaquatique » Associé au titre de Moniteur E3 fédéral (MF1 de la FFESSM ou de la FSGT) ;	4	Enseignement de la plongée subaquatique en scaphandre dans la limite de 30 mètres.	Sous la responsabilité d'un directeur de plongée, titulaire du BEES1 plongée ou du DEJEPS plongée : Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BPPG APPN mention « plongée subaquatique » Associé au titre de de l'un des brevets d'instructeur : - PADI Open Water Scuba Instructor - SSI Open Water Instructor - SDI Open Water Scuba Instructor - NAUI Scuba Instructor - ADIP Scuba Instructor Level 2 et complété de l'une des qualifications techniques : - « PADI TEC 40 » - « SSI Decompression Diving » - « TDI Deco Procedures » - « IANTD Advanced Nitrox » - « ADIP P40-A avec ADIP Nitrox Advanced » - « FFESSM Nitrox Confirmé »	4	Enseignement de la plongée subaquatique en scaphandre dans la limite de 30 mètres.	Sous la responsabilité d'un directeur de plongée, titulaire du BEES1 plongée ou du DEJEPS plongée : Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.

CS "Directeur de Plongée" Associé au BPPG APPN mention "plongée subaquatique".	-	Exercice de la fonction de Directeur de Plongée d'exploration, conformément à la réglementation en vigueur.	Jusqu'à une profondeur de 40 mètres maximum. Sous réserve de la présentation : - de l'attestation quinquennale du maintien de ses compétences en cours de validité de la mention « plongée subaquatique » du BPP GAPPN ; - de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité "éducateur sportif", mention "plongée subaquatique", option "en scaphandre".	4	Enseignement et encadrement d'activités de découverte et d'apprentissage de la plongée subaquatique en scaphandre, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur. Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique.	Pour la plongée subaquatique en scaphandre : - sous la responsabilité d'un directeur de plongée titulaire du BEES1 plongée ou DEJEPS plongée ; - dans la limite de 20 mètres pour l'enseignement ; - dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement de la plongée en exploration. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS spécialité "éducateur sportif", mention "plongée subaquatique", option "sans scaphandre".	4	Enseignement et encadrement d'activités de découverte et d'apprentissage de la plongée subaquatique sans scaphandre, y compris la randonnée subaquatique, ou entraînement de leurs pratiquants, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS, spécialité "plongée subaquatique".	4	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique. Enseignement et encadrement de la plongée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous la responsabilité d'un directeur de plongée, titulaire du BEES1 plongée ou du DEJEPS plongée : - dans la limite de 6 mètres pour l'enseignement ; - dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement de la plongée en exploration. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "plongée subaquatique".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Dans la limite de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée à l'air. Dans le cadre d'une formation l'exigeant et dans le strict respect des standards de l'organisme de certification, un dépassement de cette profondeur maximale de 50 mètres en plongée à l'air est autorisé dans la limite de 10 mètres. Au-delà de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée aux mélanges autres que l'air, s'il est assorti des qualifications complémentaires, dans les conditions prévues par la réglementation. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités de plongée subaquatique ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " plongée subaquatique ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Dans la limite de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée à l'air. Dans le cadre d'une formation l'exigeant et dans le strict respect des standards de l'organisme de certification, un dépassement de cette profondeur maximale de 50 mètres en plongée à l'air est autorisé dans la limite de 10 mètres. Au-delà de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée aux mélanges autres que l'air, s'il est assorti des qualifications complémentaires, dans les conditions prévues par la réglementation. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
CC " plongée profonde et tutorat " associé au DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités de plongée subaquatique ".	-	Enseignement, animation, encadrement des activités de plongée subaquatique ou entraînement de leurs pratiquants.	Dans la limite de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée à l'air. Dans le cadre d'une formation l'exigeant et dans le strict respect des standards de l'organisme de certification, un dépassement de cette profondeur maximale de 50 mètres en plongée à l'air est autorisé dans la limite de 10 mètres. Au-delà de 50 mètres pour l'encadrement, l'enseignement et l'exploration en plongée aux mélanges autres que l'air, s'il est assorti des qualifications complémentaires, dans les conditions prévues par la réglementation. Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.

RANDONNÉE AQUATIQUE

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
CPPA APPN mention « randonnée aquatique »	3	Encadrement et animation de la randonnée aquatique dans un objectif de découverte et de loisir, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour de la vérification, tous les cinq ans, du maintien des acquis en matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique.
BPPG APPN mention « activités lagonaires »	4	Encadrement et animation de la randonnée aquatique ou « snorkeling » dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagonaires » du BPPG APPN. Sous réserve d'être à jour de la vérification, tous les cinq ans, du maintien des acquis en

			matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique.
BPPG APPN mention « plongée subaquatique »	4	Encadrement et animation de la randonnée aquatique ou « snorkeling » dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1778 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « plongée subaquatique » du BPPG APPN. Sous réserve d'être à jour de la vérification, tous les cinq ans, du maintien des acquis en matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique.
Attestation de compétences à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA)	3	Encadrement et animation de la randonnée aquatique dans un objectif de découverte et de loisir, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour de la vérification, tous les cinq ans, du maintien des acquis en matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique.
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-natation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la natation à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- natation, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la natation.	A l'exclusion : -des pratiques compétitives ; -de la surveillance des lieux de pratique.
Diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse			
Mention complémentaire "encadrement secteur sportif" option "activités aquatiques et de la natation".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance et sauvetage en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif ", mention " plongée subaquatique ", option " en scaphandre ".	4	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS spécialité " éducateur sportif ", mention " plongée subaquatique ", option " sans scaphandre ".	4	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS, spécialité "plongée subaquatique ".	4	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités aquatiques et de la natation ".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des	Sous réserve d'être à jour : - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité ;

		activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	- et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS, spécialité " activités aquatiques et de la natation ".	4	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve d'être à jour : - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " plongée subaquatique ".	5	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " activités de plongée subaquatique ".	5	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation course ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " natation synchronisée ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " plongeon ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " water-polo ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " plongée subaquatique ".	6	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies par la réglementation en vigueur.	Sous réserve d'être à jour : - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " natation course ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " natation synchronisée ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " plongeon ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " water-polo ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.
Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de natation			
Moniteur sportif de natation.	4	Encadrement de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

ROLLER-SKATING

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " roller-skating ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " roller-skating ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
CS " roller ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage en roller.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Roller skating.	3	Animation de l'activité roller skating, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Certificat de qualification professionnelle délivré par l'organisme certificateur de la branche du sport (OC sport)			
CQP "moniteur de roller".	3	Conduite de séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage aux activités du roller.	Dans la limite de 20 pratiquants sur une même séance et un même lieu
CQP "moniteur de roller skating", option "rink-hockey".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du rink-hockey jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "roller in line hockey".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du roller in line hockey jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "roller acrobatique".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du roller acrobatique jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating" option "patinage artistique et danse".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du patinage artistique et de la danse jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating" option "course".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie de la course jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans tous espaces.

CQP "moniteur de roller skating", option "skateboard".	-	Encadrement en autonomie du skateboard jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "roller randonnée".	-	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique", "roller randonnée". Encadrement en autonomie du roller randonnée jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Pour l'encadrement en autonomie du roller randonnée jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus : - dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP ; - sur voies ouvertes, sous l'autorité de deux titulaires du CQP, dans le cas où le groupe comprend plus de huit pratiquants.
CQP "moniteur de roller sports", options : "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller hockey", "roller freestyle", "roller randonnée" et "roller derby".	-	Initiation aux activités du roller sports dans l'ensemble des options. Encadrement en autonomie dans l'option considérée, jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller, voie verte, milieu urbain et skatepark. Pour le roller randonnée sur voies ouvertes, sous l'autorité de deux titulaires du CQP dans le cas où le nombre de pratiquants est supérieur à 8 et comprend un public mineur.

RUGBY à XIII

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " rugby à XIII ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XIII.	
UCC " rugby à XIII ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en rugby à XIII.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " rugby à XIII ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "technicien sportif de rugby à XIII".	-	Enseignement et animation des activités du rugby à XIII. Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage du rugby à XIII.	

RUGBY

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-rugby, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du rugby à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel	

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-rugby, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du rugby	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " rugby à XV ".	4	Conduite de séances et de cycles d'animation, d'initiation et d'apprentissage en rugby à XV.	
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " rugby à XV ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XV.	
BP JEPS, spécialité " rugby à XV ".	4	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en rugby à XV.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " rugby à XV ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive mention rugby à XV ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " technicien sportif de rugby à XV ".	4	Encadrement de séances d'entraînement en rugby à XV	Pour des publics de plus de 15 ans.
CQP " technicien sportif de rugby à XV ".	-	Encadrement de séances d'entraînement en rugby à XV des catégories de moins de 15 ans, jusqu'en fédérale 2.	
CQP "moniteur de rugby à XV".	-	Animation des activités de rugby à XV pour tout public, à des fins de découverte et d'initiation. Encadrement des activités de rugby à XV jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans les catégories d'âge des écoles de rugby (7 à 15 ans).	

SAVATE, BOXE FRANCAISE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-boxe française, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la boxe française à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-boxe française, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement de la boxe française.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités de la savate ", option " boxe française ".	4	Encadrement des activités de découverte et d'initiation des activités de la savate. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en savate, boxe française.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités de la savate ", option " canne de combat et bâton ".	4	Encadrement des activités de découverte et d'initiation des activités de la savate. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en canne de combat et bâton.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " boxe française, savate ".	4	Encadrement et animation d'activités de boxe française, savate.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " savate boxe française ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " savate boxe française ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP animateur de savate, option "boxe française".	-	Encadrement en autonomie de la boxe française auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert, rouge et blanc.	
CQP animateur de savate, option "canne de combat et bâton".	-	Encadrement en autonomie de la canne de combat et bâton auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des pommeaux bleu, vert, rouge, blanc et jaune.	
CQP animateur de savate, option "savate forme".	-	Encadrement en autonomie de la savate forme auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert et rouge.	
CQP animateur de savate, option "savate bâton défense".	-	Encadrement en autonomie de la savate bâton défense, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert et rouge et savates bâton bleu, vert, rouge, blanc et jaune	Pour des publics de plus de 16 ans.

SKATEBOARD

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif » mention « skateboard ».	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « skateboard ».	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP « moniteur de roller sports », option « skateboard »	-	Encadrement en autonomie du skateboard, jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de 20 pratiquants. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller, voie verte et skatepark.

SKI NAUTIQUE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse ", option " traction bateau ".	4	Encadrement, enseignement et animation du ski nautique-wakeboard, des disciplines associées et de tous supports de glisse tractés dans l'option.	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse ", option " traction câble ".	4	Encadrement, enseignement et animation du ski nautique-wakeboard, des disciplines associées et de tous supports de glisse tractés dans l'option.	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " ski nautique d'initiation et de découverte ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en ski nautique.	Activités du ski nautique (bi-ski, wakeboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC " ski nautique d'initiation et de découverte ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en ski nautique.	Activités du ski nautique (bi-ski, wakeboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " ski nautique, wakeboard et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés ".	3	Conduite de séances de découverte, d'animation et d'initiation en ski nautique, wakeboard, engins tractés dans le mode de traction " bateau ".	
CQP " accompagnateur en télési nautique ".	3	Conduite d'activités de découverte en télési nautique sur différents supports de glisse.	

SPÉLÉOLOGIE

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " spéléologie ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " spéléologie ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Spéléologie.	3	Initiation à la spéléologie, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

SPORT AUTOMOBILE

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " sport automobile " option " perfectionnement du pilotage ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de perfectionnement au pilotage.	A l'exclusion de l'encadrement à la conduite sur glace
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " sport automobile " option " karting ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte de la pratique karting, sur toute adhérence.	A l'exclusion de la conduite sur glace pour des karts autres que les catégories B1 et B2
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " sport automobile " option " tout terrain ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte de l'activité tout terrain et de préparation à la compétition.	A l'exclusion de l'entraînement à la compétition de haut niveau
BP JEPS, spécialité " sports automobiles " mention " circuit ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en circuit.	
BP JEPS, spécialité " sports automobiles " mention " karting ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en karting.	
BP JEPS, spécialité " sports automobiles " mention " perfectionnement du pilotage ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en perfectionnement du pilotage.	
BP JEPS, spécialité " sports automobiles " mention " rallye ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en rallye.	
BP JEPS, spécialité " sports automobiles " mention " tout terrain ".	4	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en tout-terrain.	

UCC " conduite sur glace ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en conduite sur glace.	
UCC " conduite de loisir sur quad". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "sport automobile" option "circuit".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "sport automobile" option "karting".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif" mention "sport automobile" option "rallye".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "guide de véhicules terrestres motorisés à guidon" (guide de VTM à guidon), option "quad".	-	Encadrement en autonomie de randonnées en véhicules terrestres motorisés à guidon (VTM) pour des publics titulaires d'un permis ou d'un brevet délivré par l'Etat permettant la conduite des VTM à guidon.	A l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'entraînement. Dans la limite de six véhicules accompagnés. Sur des parcours connus et reconnus.
CQP "guide de véhicules terrestres motorisés à guidon" (guide de VTM à guidon), option "moto verte".	-	Encadrement en autonomie de randonnées en véhicules terrestres motorisés à guidon (VTM) pour des publics titulaires d'un permis ou d'un brevet délivré par l'Etat permettant la conduite des VTM à guidon.	A l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'entraînement. Dans la limite de six véhicules accompagnés. Sur des parcours connus et reconnus.

SPORTS BOULES

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " sports boules ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " animateur bouliste ", option " sports boules ".	-	Encadrement des activités de sport boules.	

SPORTS DE CONTACT

y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " sport de contact et disciplines associées ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en sports de contact et disciplines associées.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " kick boxing ".	4	Encadrement et animation d'activités de kick boxing.	

BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " muay thaï ".	4	Encadrement et animation d'activités de muay thaï.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " full contact ".	4	Encadrement et animation d'activités de full contact.	
BP JEPS, spécialité " activités pugilistiques " mention " sports contact ".	4	Animation d'activités de sports de contact.	A l'exclusion de toute pratique compétitive.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " boxe thaï-muay thaï ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " kick boxing ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " sports de contact ", option " kick-boxing ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par l'option considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " sports de contact ", option " boxe thaï-muay thaï ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par l'option considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " sports de contact ", option " kick-boxing ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par l'option considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " sports de contact ", option " boxe thaï-muay thaï ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par l'option considérée.	

SQUASH			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " squash ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur de squash ".	-	Encadrement des activités de squash.	
CQP « moniteur de squash ».	3	Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de squash.	

STAND UP PADDLE			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BPPG APPN mention « activités lagunaires »	4	Encadrement et animation du surf debout à la rame ou « stand up paddle » dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagunaires » du BPPG APPN.
CPPA APPN mention « randonnée à la rame »	3	Encadrement et animation de la randonnée en surf debout à la rame ou « stand up paddle » dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de l'arrêté n° 2650 CM du 24 décembre 2020 portant création de la mention « randonnée à la rame » du CPPA APPN
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 beaufort ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " surf et disciplines associées "	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " glisses aérotractées et disciplines associées ".	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " surf ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
DE JEPS, " perfectionnement sportif " mention " voile ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, " perfectionnement sportif " mention " voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, " perfectionnement sportif " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.

DE JEPS, " perfectionnement sportif " mention " glisses aéotractées nautiques ".	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " voile ".	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ".	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " initiateur de voile ".	3	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.

SURF			
à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " surf et disciplines associées ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, conduite de cycles d'apprentissage en surf et disciplines associées.	Sous réserve d'être à jour de l'attestation du PSE1 ⁽²⁾ , à jour de la formation continue annuelle.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " surf ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en surf.	Activités de surf (shortboard, longboard, bodyboard, bodysurf, kneeboard, skimboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " surf ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

TAEKWONDO			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "- taekwondo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du taekwondo à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- taekwondo, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du taekwondo jusqu'au 1er niveau de grade, dan ou équivalent pour les disciplines sans compétition.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " taekwondo et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " taekwondo et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " taekwondo et disciplines associées ".	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation des activités du taekwondo et disciplines associées	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP " assistant professeur arts martiaux " option " taekwondo et disciplines associées ".	3	Encadrement en autonomie des activités du taekwondo et disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.

TENNIS			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « tennis »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du tennis, y compris du beach-tennis et du padel. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
---	--	--	--

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-tennis, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du tennis à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-tennis, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du tennis.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
--	--	--	--

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " " tennis ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
--	---	--	--

Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
---	--	--	--

CQP " animateur de tennis ".	-	Encadrement de séances de découverte du tennis en cours collectifs. Initiation au beach-tennis et au padel.	A l'exclusion de l'entraînement et des pratiques compétitives.
CQP " éducateur de tennis ".	3	Initiation au tennis en cours collectifs.	A l'exclusion de l'entraînement.

CQP "assistant moniteur de tennis".	-	Initiation au tennis, en cours collectif, des jeunes âgés de 18 ans au maximum. L'assistant moniteur de tennis bénéficie du suivi pédagogique d'un référent titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion des cours individuels.
Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de tennis			
Moniteur de padel.	4	Encadrement et conduite de séances de découverte, d'animation et d'entraînement en padel.	

TENNIS DE TABLE			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-tennis de table, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du tennis de table à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-tennis de table, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du tennis de table.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " tennis de table ".	4	Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage et de séances d'entraînement en tennis de table.	
CS " tennis de table ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'animation et d'entraînement en tennis de table.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " tennis de table ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " tennis de table ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Tennis de table.	3	Animation de la pratique du tennis de table, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP "animateur de tennis de table".	3	Encadrement de séances collectives de tennis de table, de l'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	
CQP "moniteur de tennis de table".	-	Encadrement de séances collectives de tennis de table de l'initiation, jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	

TIR A L'ARC			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-tir à l'arc, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du tir à l'arc à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-tir à l'arc, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du tir à l'arc.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " tir à l'arc ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
CS " tir à l'arc ". Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'animation tir à l'arc.	
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature" – Tir à l'arc.	3	Animation de la pratique du tir à l'arc, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport

CQP " animateur de tir à l'arc ".	3	Encadrement des activités d'animation de tir à l'arc.	Dans la limite de 12 pratiquants par groupe, pour le tir sur terrain plat. Dans la limite de 6 pratiquants par groupe pour le tir en parcours.
CQP " technicien sportif de tir à l'arc ".	-	Encadrement de séances collectives ou individuelles d'entraînement et de perfectionnement de tir à l'arc jusqu'au niveau national.	Dans la limite de douze pratiquants.

TIR SPORTIF			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " tir sportif ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " tir sportif ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi formation du sport			
CQP "moniteur de tir sportif".	3	Conduite de séance de découverte et d'initiation au tir sportif	Pour l'activité découverte : dans la limite de 6 pratiquants sur le même pas de tir. Pour l'activité d'initiation : dans la limite de 10 pratiquants sur le même pas de tir. Sous réserve d'être à jour du carnet de tir en cours de validité.

TRIATHLON			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-triathlon, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du triathlon à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "- triathlon, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du triathlon.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
UCC " triathlon " associée au : -BPJEPS, spécialité " activités physiques pour tous ", " activités aquatiques ", " activités aquatiques et de la natation " ou " activités du cyclisme " ; -BPJEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " activités physiques pour tous ", " activités aquatiques et de la natation " ou " activités du cyclisme ".	-	Conduite de cycles d'apprentissage en triathlon.	
UCC " triathlon ". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en triathlon.	

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " triathlon ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " triathlon et disciplines enchaînées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

VA'A
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention « va'a »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	A l'exclusion des va'a à voile.
BPPG APPN mention « activités lagonaires »	4	Encadrement et animation de la pirogue polynésienne ou « va'a » dans un objectif de découverte de l'activité et du milieu naturel, d'initiation et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention « activités lagonaires » du BPPG APPN.
CPPA APPN mention « randonnée à la rame »	3	Encadrement et animation de la pirogue polynésienne ou « va'a » dans un objectif de découverte et de loisir.	Dans les conditions et limitations prévues par l'annexe I de l'arrêté n° 2650 CM du 24 décembre 2020 portant création de la mention « randonnée à la rame » du CPPA APPN

Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération tahitienne de va'a

Brevet de moniteur fédéral de va'a	3	Encadrement et animation, en toute autonomie, d'une activité de va'a dans un objectif de découverte.	Encadrement d'un public touristique, dans le lagon, à l'exclusion des passes, à moins de 300 mètres du rivage, dans une zone réputée non dangereuse, avec des fonds de nature à limiter les risques de blessure en cas de chute ou de chavirage. L'activité se déroule par mer calme à belle, et par vent ne dépassant pas la force 3 Beaufort n'éloignant pas du bord. Quand l'activité suppose un passage obligé dans une zone réglementée, celui-ci se fait dans le respect de la réglementation applicable à la zone. Les embarcations utilisées sont exclusivement mues par l'énergie humaine. Les participants portent des équipements individuels de flottabilité. L'effectif du groupe encadré est de 6 personnes au maximum. L'initiation s'effectue sur deux va'a au plus. En cas d'utilisation d'un seul va'a, le guide est soit présent à bord, soit sur une embarcation motorisée. En cas d'utilisation de deux va'a, le guide accompagne les participants sur une embarcation motorisée. Le guide doit disposer d'au moins un bout de remorquage, un moyen de communication et une trousse de secours.
------------------------------------	---	--	--

Brevet de moniteur fédéral de va'a.	3	Conduite de séances d'entraînement de la discipline : - pour tout licencié du club de plus de 16 ans du club au sein duquel le moniteur fédéral est licencié ; - de jour et jusqu'à 2 milles nautique (3700 m) d'un abri.	Dans la limite de 8 embarcations V1 ou de 2 embarcations V6. A l'exception : - des licenciés en situation de handicap ; - des publics scolaires dans le temps scolaire contraint.
-------------------------------------	---	---	--

VOILE
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française

BPPES, mention « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation de la voile sur les supports planche à voile, dériveur ou multicoque, dont le va'a à voile, et voilier en équipage. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	A l'exclusion de l'activité de croisière. Dans la limite de 6 milles nautiques d'un abri.
--	---	--	--

BPPES, mention « pirogue à voile traditionnelle »	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation d'apprentissage de la voile traditionnelle sur les supports pirogue à voile à un balancier, dite « va'a motu », pirogue à voile double, dite « va'a taurua » et pirogue à voile à double balancier, dite « va'a tautoru ». Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage dans ces disciplines. Encadrement et animation de séances d'entraînement dans ces disciplines.	
---	---	---	--

Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération tahitienne de voile

Diplôme fédéral polynésien d'animateur de voile	3	Encadrement de la voile : - de l'initiation au perfectionnement, hors compétitions ; - de jour et jusqu'à 2 milles marin (1 852m) d'un abri ; - sur supports catamaran, planche à voile, dériveur et quillard.	Exercice sous l'autorité d'un responsable technique qualifié, titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la voile de niveau IV ou supérieur. Dans la limite de 8 embarcations. Pour tout public, à l'exception : - des personnes en situation de handicap ; - des publics scolaires dans le temps scolaire contraint ;
---	---	---	---

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-voile, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement de la voile à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
---	---	--	--

Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-voile, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation	6	Enseignement de la voile.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
--	---	---------------------------	---

délivrée par le président de l'université certificatrice.			
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement, animation d'activités de découverte et d'initiation de la voile et entraînement sur l'ensemble des supports.	A l'exclusion de l'activité croisière. Dans la limite de 6 milles nautiques d'un abri.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri ".	4	Encadrement, animation d'activités de découverte et d'initiation, entraînement en voile croisière.	A l'exclusion des embarcations légères. Dans la limite de 200 milles nautiques d'un abri.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " voile ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en voile.	Activités de multicoque, dériveur, croisière (jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri) et planche à voile pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité. Au-delà de 12 milles nautiques d'un abri, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " croisière côtière ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en croisière côtière.	Sur des voiliers autres que les embarcations légères de plaisance, pour tout public jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri. Au-delà, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " multicoques et dériveurs ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en multicoques et dériveurs.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
BP JEPS, spécialité " activités nautiques ", mention " planche à voile ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en planche à voile.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "croisière côtière". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en croisière côtière.	Sur des voiliers autres que les embarcations légères de plaisance, pour tout public, jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri. Au-delà, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
UCC "multicoques et dériveurs". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en multicoques et dériveurs.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "planche à voile" Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en planche à voile.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
CS " croisière " . Associé aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Encadrement de la croisière côtière ou hauturière pour tout public, de jour comme de nuit, dans les limites de navigation du ou des voilier(s) utilisé(s) jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.	
CC " voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri " associé au BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri ".	-	Encadrement, animation d'activités de découverte et d'initiation de la voile et entraînement sur l'ensemble des supports.	A l'exclusion de l'activité croisière.

CC " voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri " associé au BP JEPS spécialité " éducateur sportif " mention " voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ".	-	Encadrement, animation d'activités de découverte et d'initiation, entraînement en voile croisière.	A l'exclusion des embarcations légères.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " voile ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " voile ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport

CQP " initiateur voile ".	3	Animation et initiation de la voile.	Sous l'autorité d'un titulaire : -d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques ou sportives en voile de niveau IV ou supérieur ou -d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques ou sportives de niveau IV minimum et d'un CQP " initiateur voile " . Cette autorité s'exerce sur un nombre maximal de 10 titulaires du CQP et dans la limite de 140 pratiquants. Dans la limite de 60 milles nautiques pour l'activité croisière.
CQP "assistant moniteur de voile".	-	Animation et initiation à la pratique de la voile.	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives de niveau IV ou supérieur, le nombre des titulaires du CQP AMV placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur. A l'exclusion du temps scolaire contraint.

VOILE (au-delà de 200 milles nautiques d'un abri)

à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »

INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau. En l'absence de formation de mise à niveau, le titulaire conserve la capacité d'encadrer une activité d'enseignement à la navigation à la voile jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.

VOL A MOTEUR			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif ", mention " vol à moteur ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

VOL A VOILE			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports			
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " vol à voile ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	

VOL EN SOUFFLERIE			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur de vol à plat en soufflerie ".	4	Encadrement des activités de vol à plat en soufflerie.	Dans la limite d'un pratiquant, dans le cas où les pratiquants ne sont pas autonomes.
CQP "moniteur de vol à plat en soufflerie assorti de la qualification complémentaire vol 3 D en soufflerie".	-	Encadrement des activités de vol à plat en soufflerie et des activités de vol 3 D en soufflerie.	Dans la limite d'un pratiquant, dans le cas où les pratiquants ne sont pas autonomes.
CQP " technicien sportif de vol en soufflerie ".	4	Encadrement et conduite de séances d'entraînement d'activités de vol en soufflerie dans le domaine du vol 3D	

VOL LIBRE			
à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat à l'exclusion de toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » et « activités physiques ou sportives adaptées »			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " vol libre " mention " parapente ".	4	Encadrement d'actions d'animation, d'initiation et de progression jusqu'à l'autonomie en parapente.	
BP JEPS, spécialité " vol libre " mention " deltaplane ".	4	Encadrement d'actions d'animation, d'initiation et de progression jusqu'à l'autonomie en deltaplane.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " vol libre " option " deltaplane ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par l'option considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " vol libre " option " parapente ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par l'option considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.

DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " deltaplane ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " parapente ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau. A l'exception de l'enseignement du parapente en milieu aménagé au-dessus de l'eau.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " deltaplane ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau.
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " parapente ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	A l'exception de l'enseignement du parapente en milieu aménagé au-dessus de l'eau. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'une formation de mise à niveau
CC " enseignement en milieu aménagé " associé au : -DE JEPS spécialité " perfectionnement sportif " mention " parapente " -DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " parapente "	-	Enseignement du parapente en milieu aménagé au-dessus de l'eau.	

VOLLEY-BALL			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministre chargé des sports de la Polynésie française			
BPPES, mention " volley-ball et volley-ball de plage ".	4	Encadrement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation du volley-ball et disciplines associées. Enseignement et conduite de cycle d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées. Encadrement et animation de séances d'entraînement en volley-ball et disciplines associées.	
Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-volley-ball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Encadrement du volley-ball à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-volley-ball, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.	6	Enseignement du volley-ball.	A l'exclusion des pratiques compétitives.

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " volley-ball et disciplines associées ".	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées.	
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs " mention " volley-ball ".	4	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en volley-ball.	
BP JEPS, spécialité " volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) ".	4	Encadrement et animation d'activités d'éveil, de découverte et d'initiation en volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) pour tous les publics. Conduite de cycles d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement jusqu'aux premiers niveaux de compétition.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " volley-ball ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " volley-ball ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
UCC "baby et mini-volley". Associée aux spécialités du BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS des mentions concernées.	-	Enseignement, animation, encadrement du baby et du mini-volley.	

WUSHU			
y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " karaté, wushu et disciplines associées ".	4	Encadrement, animation initiation et préparation aux grades du 1er au 4e dan. Conduite de cycles d'apprentissage en karaté, wushu et disciplines associées.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " karaté et disciplines associées ".	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " karaté et disciplines associées ".	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	
Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport			
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " arts énergétiques chinois "	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation des activités d'arts énergétiques chinois	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP " moniteur d'arts martiaux " option " arts martiaux chinois internes et externes "	3	Encadrement de séances de découverte et d'animation des activités d'arts martiaux chinois internes et externes	A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP " assistant professeur arts martiaux " option " arts énergétiques chinois ".	3	Encadrement en autonomie des activités d'arts énergétiques chinois jusqu'au premier niveau de grade, dan ou équivalent.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.
CQP " assistant professeur arts martiaux " option " arts martiaux chinois internes et externes ".	3	Encadrement en autonomie des activités d'arts énergétiques chinois jusqu'au premier niveau de grade, dan ou équivalent.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion du secteur du tourisme.

Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de karaté			
Moniteur professionnel de karaté wushu et disciplines associées.	3	Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en karaté, wushu et disciplines associées.	

BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF (BEES – plus délivré)			
INTITULÉ DE L'ACTIVITE PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme délivré par le ministère chargé des sports			
BEES du 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e degré, toutes options.	-	Enseignement de l'activité visée par l'option considérée, dans tout établissement, dans les conditions techniques et de sécurité prévues par la réglementation en vigueur.	<p>Pour l'option "plongée subaquatique", sous réserve de la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'attestation quinquennale de recyclage, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1⁽²⁾, à jour de la formation continue annuelle. <p>Pour l'option "activités de la natation", sous réserve de la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, en cours de validité ; - et de l'attestation du PSE1⁽²⁾, à jour de la formation continue annuelle. <p>Pour l'option "surf", sous réserve de la présentation de l'attestation du PSE1⁽²⁾, à jour de la formation continue annuelle.</p>